



PRÉFET DE LA MARTINIQUE
DELEGUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ETAT EN MER

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 18 septembre 2016

Communiqué de presse

Dimanche 18 septembre 2016 à 10h25, le CROSS reçoit un appel du CTA/CODIS 972. Celui-ci relaie le propriétaire d'un navire de plaisance témoin d'un naufrage au large de Spoutourne, à l'ouvert de la baie du Galion. Le témoin voit que les passagers sont à l'eau sans gilets de sauvetage et que le navire a presque totalement coulé. Il se déroute pour porter assistance.

Le CROSS diffuse immédiatement un message de relais de détresse par radio VHF sur le canal 16 et déclenche l'hélicoptère Dragon 972 avec à son bord un sauveteur héliporté du SDIS 972. Le CROSS demande également l'envoi d'un Véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) à Spoutourne ainsi que le déclenchement d'un moyen nautique léger des pompiers.

A 10h45 l'hélicoptère Dragon survole la zone du naufrage : 6 personnes sont à l'eau à proximité de l'épave et 1 dernière a été récupérée par le témoin à son bord. Le Dragon hélitreuille les 6 victimes encore à l'eau. Le témoin informe le CROSS que la personne récupérée à son bord est victime de nausées. Le CROSS demande son débarquement immédiat à Spoutourne et active un VSAV supplémentaire. Le moyen nautique des pompiers récupère la victime et la débarque à Spoutourne. L'hélicoptère a déposé dans le même temps les 6 autres personnes à Spoutourne où elles sont prises en charge par les sapeurs-pompiers.

A défaut de port de vêtement à flottabilité intégré ou de gilets de sauvetage, c'est la promptitude de la chaîne des secours suite à l'alerte du témoin qui a permis d'éviter une tragédie.